

Championnat régional de yachting de Québec 2024



Autorité organisatrice :
Championnat Régional de Yachting de Québec (CRYQ)

Dates et lieux des événements :

1 juin 2024 au Yacht-Club de Québec à Québec
15 et 16 juin 2024 à la Marina Port de Québec à Québec
29 juin 2024 à la Marina de la Chaudière à Lévis
6 juillet 2024 au Yacht-Club de Québec à Québec
10 août 2024 de Yacht Club de Québec à Québec à Club nautique Vauquelin à Neuville
11 août 2024 au Club nautique Vauquelin à Neuville
17 août 2024 au Parc Nautique de Lévy à Lévis
31 août et 1 septembre 2024 au Port de refuge Cap-à-l'Aigle à La Malbaie
7 septembre 2024 au Yacht-Club de Québec à Québec
14 septembre 2024 au Yacht-Club de Québec à Québec

AVIS DE COURSE

Version V1.0 / 2024-04-05

Le **Championnat Régional de Yachting de Québec 2024** est une série de douze (12) régates qui permet aux participants d'améliorer leurs habiletés et compétences dans la manœuvre de voiliers. Ces compétitions sont également l'occasion de promouvoir, de valoriser et de protéger le fleuve Saint-Laurent. L'activité est accessible à tous les plaisanciers et navigateurs sportifs et est ouverte à tous les quillards, dériveurs lestés et intégraux, ainsi qu'aux multicoques.

Les activités débuteront samedi le 1^{er} juin 2024 et se termineront le 28 septembre 2024 avec une course poursuite (Bermudienne) hors championnat qui se tiendra à la Marina Port de Québec à Québec.

Formulaire d'inscription en ligne : <http://cryq.org/inscription>

Site Web du Championnat : www.cryq.org

Contact : information@cryq.org

Adresse postale : 103, rue des Grenadiers, Boischatel, QC G0A 1H0

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à une règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021-2024 stipulent que les items de la section « **RÈGLES** » dans l'Avis de Course n'ont pas à être répétés dans les Instructions de Course. L'Avis de Course (AC), les Instructions de Course (IC) et les Instructions de Course Complémentaires (ICC) décrivent la marche à suivre pour les événements et doivent être utilisés conjointement durant les événements.

1 RÈGLES

- 1.1. Les régates seront régies par la dernière édition en vigueur des *Règles de Course à la Voile* (RCV) ainsi que les *Prescriptions de Voile Canada*. [Les règles de course à la voile - Sail Canada \(sailing.ca\)](http://sailcanada.ca)

- 1.2. La RCV 52 est modifiée comme suit : Les bateaux peuvent utiliser une énergie autre que manuelle pour opérer les treuils et ils sont autorisés à utiliser des systèmes de pilotage automatique.
- 1.3. Lorsque la RCV 20 s'applique, un bateau peut communiquer sa demande pour avoir de la place à virer de bord avant un obstacle ou répondre à une telle demande en utilisant la radio VHF sur la voie 72.
- 1.4. Les exigences minimales en matière d'équipement de sécurité stipulées par Transports Canada doivent être respectées. [DP] [Guide de sécurité nautique - Conseil et règles à suivre pour les plaisanciers \(canada.ca\)](#)
- 1.5. Priorité à la navigation commerciale. Pour des raisons de sécurité, le jury se réserve le droit de pénaliser ou disqualifier un concurrent si ce dernier a failli à son obligation de se maintenir à l'écart d'un navire commercial au mouillage ou faisant route. [DP]

2 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course (IC) seront disponibles au moins deux (2) semaines avant la première course sur le site Internet du championnat. Ces instructions seront complétées par des annexes pour chacune des courses de la série soit les « Instructions de Course Complémentaires » (ICC) et pourront faire l'objet d'un avenant disponible à partir du mercredi précédant chacune des courses.

3 COMMUNICATION

- 3.1. Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale ou de données, ni recevoir de communications vocales ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. [DP]
- 3.2. Tous les bateaux doivent avoir à bord un radio VHF capable de communiquer sur la voie 72. Il est recommandé que les bateaux puissent être à l'écoute en simultané des voies 72 et 16.
- 3.3. Le comité de course utilisera la voie 72 sur VHF pour toute communication officielle. Le comité de course ne répondra à aucun appel radio pendant les séquences de départ. Il est de la responsabilité des régatiers de garder la veille sur la voie 72. [DP]
- 3.4. Les régatiers sont invités à prévenir le comité de course par VHF voie 72 au moins cinq (5) minutes avant le passage de la ligne d'arrivée.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1. La série est ouverte à tous les quillards, dériveurs lestés et intégraux, ainsi qu'aux multicoques.
- 4.2. La jauge sera le PHRF de l'Association des Régatiers de la Vallée du St-Laurent – ARVSL/SLVYRA PHRF System pour toutes les classes sauf multicoques. <https://slvyra.com/fr/handicaps/handicap-listings/>
- 4.3. **Quatre classes PHRF seront établies selon les recommandations de l'Association des Régatiers de la Vallée du St-Laurent :**
 - Classe **PHRF 1-A** – Voiliers de performance de plus de 26.5 pieds selon la liste PHRF-1A de ARVSL
 - Classe **PHRF 1-B** – Voiliers de performance de 26.5 pieds et moins selon la liste PHRF-1B de ARVSL
 - Classe **PHRF 2-3** – Voiliers de croisière qui utilisent un spinnaker ou voile non endraillée qui regroupe les classes PHRF 2 et PHRF 3 de ARVSL
 - Classe **Voiles blanches** – Voiliers de croisière sans spinnaker ou voiles non endraillées et qui ne font pas partie de la liste PHRF 1-A ou 1-B de ARVSL

La liste suivante indique la classe dans la colonne CLAS pour chacun des bateaux qui sont listés :
<https://slvyra.com/fr/handicaps/handicap-listings/>

- 4.4. Tous les bateaux en PHRF doivent être sur la liste des bateaux de l'ARVSL/SLVYRA. Les handicaps (rating) SPI T/D ou VB T/D de cette liste seront utilisés pour établir les résultats en temps compensé. Pour faire partie de cette liste, il suffit d'en faire la demande tel que précisé sur le site Web du CRYQ. Pendant le processus d'inscription sur la liste ARVSL/SLVYRA, le bateau se verra attribuer un handicap et une classe temporaire qui le rendra éligible aux résultats.
- 4.5. La RCV 78.2, présentation d'un certificat valide, est retirée.
- 4.6. Lors de l'inscription, chaque bateau doit fournir le nom du fabricant, le modèle, l'année de fabrication, l'utilisation ou non d'un spinnaker ou d'une voile non-endraillée, ainsi que l'engagement que le bateau est conforme aux spécifications indiquées sur la liste des handicaps. [DP]

Les ajustements de handicap en fonction des voiles et équipements ne seront pas acceptés, sauf si la liste des handicaps ARVSL/SLVYRA indique que le bateau a été mesuré, auquel cas le bateau devra être conforme aux spécifications indiquées sur la liste des handicaps. Pour être mesuré, le propriétaire doit en faire la demande au CRYQ qui s'occupera des démarches avec l'handicapeur en chef de ARVSL/SLVYRA.

- 4.7. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne [Inscriptions \(cryq.org\)](https://inscriptions.cryq.org). Il est possible de s'inscrire pour une ou plusieurs courses et le paiement se fait en ligne. L'inscription en ligne doit se faire avant 20h00 la veille d'une course. L'annexe A présente à titre indicatif le formulaire d'inscription.
- 4.8. S'il est impossible pour un participant de s'inscrire, il pourra faire part de son intention de courir au comité de course par VHF sur la voie 72 jusqu'au premier signal d'avertissement. La personne désignée responsable devra s'inscrire et aviser les officiels de course immédiatement après la régata. À défaut, **le participant sera considéré ne pas avoir couru, ni avoir participé à l'épreuve et le temps ne sera pas comptabilisé dans les résultats.**
- 4.9. Le bateau doit avoir à son bord une personne désignée responsable par le membre ou l'organisation qui a inscrit le bateau (RCV 46). Voile Canada prescrit que si la personne désignée responsable est ressortissante du Canada, elle doit être membre de Voile Canada par l'entremise d'un club affilié à Voile Canada ou par celle de son Association provinciale de voile (ex. Voile Québec).
- 4.9.1. La personne ou l'organisation qui inscrit le bateau devra indiquer sur le formulaire d'inscription la personne qu'elle désigne comme responsable pour chacun des événements de la série auxquels le bateau est inscrit. L'information devra inclure le nom du club affilié à Voile Québec ou Voile Canada auquel la personne responsable est membre en règle, ou à défaut d'être membre d'un club affilié, la personne peut être membre individuel de Voile Québec. Voir 5.1 pour les personnes non-membres de Voile Québec.

5 DROITS À PAYER

La tarification est basée sur le nombre de jours de régata et non par course individuelle. La série comprend 11 jours de course tarifés, considérant que la première régata est gratuite. Pour les journées comprenant une course en une ou plusieurs manches, les droits requis sont les suivants :

Nombre de jours de course – Forfaits	Droits
Première participation de la saison	Gratuite
1	40 \$
3-	100 \$
6-	200 \$
11 (série complète) (1^{ière} course gratuite en 2024)	300 \$

- 5.1. Pour toute inscription l'adhésion à Voile Québec est incluse. Le responsable du bateau doit indiquer s'il est déjà membre de Voile Québec via son club, école ou individuellement.

6

PROGRAMME 2024**Jours de course pour toutes les classes :**

Course/ manches	Jour	Marina Hôte Nom de la course	Ville	Départ le plus tôt
1 /1	Samedi 1er juin	Yacht-Club de Québec Défi Rose des Vents	Québec	10 :45
2 /2	Samedi 15 juin	Marina Port de Québec Coupe Port de Québec	Québec	09 :35
3 /1	Dimanche 16 juin	Marina Port de Québec Coupe C.N.V.P.	Québec	09 :25
4 /1	Samedi 29 juin	Marina de la Chaudière Coupe Chaudière	S-Romuald	09 :40
5 /1	Samedi 6 juillet	Yacht-Club de Québec Coupe Ville de Québec	Québec	16 :00
6 /1	Samedi 10 août	De : YCQ à Club Nautique Vauquelin (Neuville)	Québec Neuville	07 :45
7 /2	Dimanche 11 août	Marina de Neuville Coupe Vauquelin	Neuville	08 :00
8 /1	Samedi 17 août	Parc Nautique Lévy Tour de l'Île d'Orléans	Lévis	06 :00
9 /1	Samedi 31 août	Port Refuge Cap-À-l'Aigle Défi Edmond-Desgagnés	Malbaie	Voir ICC
10 /1	Dimanche 1er sept	Port Refuge Cap-À-l'Aigle Coupe Triangle	Malbaie	Voir ICC
11 /1	Samedi 7 sept	Yacht-Club de Québec Défi international des Jeunes Marins	Québec	10 :45
12 /1	Samedi 14 sept	Yacht-Club de Québec Coupe Challenge	Québec	11 :40
Hors Championnat	Samedi 28 sept	Marina Port de Québec Course bermudienne	Québec	11 :15

7 LIEU

7.1. L'annexe B indique l'emplacement des marinas hôtes des régates.

7.2. L'annexe C indique l'emplacement des zones de course.

8 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront publiés dans les instructions de course. Notez que la classe Voiles Blanches aura un parcours différent des autres classes dans la plupart des courses pour tenir compte de l'absence de spinnaker dans cette classe.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

9.1. Un bateau qui a effectué une pénalité selon la règle 44.1 ou 44.2 doit s'assurer d'avoir un témoin lors de l'exécution de la pénalité.

9.2. La RCV 44.3, système de pénalité en points, est retirée.

10 CLASSEMENT

10.1. Le système de classement pour chaque course est le suivant :

Position	Description	Points
1	Première position	1
2	Deuxième position	2
3	Troisième position	3
N	N ^{ième} position	N
DNF	n'a pas terminé	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
OCS	du côté course au départ	
NSC	n'a pas suivi le parcours	
DNS	n'a pas pris le départ	Nombre de bateaux de la même classe dans la zone de départ + 1
RET	s'est retiré	
DNC	n'a pas participé	Nombre d'inscrits à la série dans la même classe + 1
DSQ	Disqualifié	
BFD	disqualifié règle 30.3	
DGM	inconduite majeure	
DNE	disqualification pas exclu	

10.2. Établissement des scores au championnat :

- 10.2.1. Pour que le championnat soit valide, un minimum de six (6) courses devront avoir lieu.
- 10.2.2. Le score d'un bateau pour la série sera le total de ses meilleurs scores. Chaque bateau pourra exclure du total 3 courses si 12 courses ont lieu, 2 courses si 10 ou 11 courses ont lieu ou 1 course si 6 à 9 courses ont lieu.
- 10.2.3. Pour les courses avec plusieurs manches, le score de la course sera établi par le classement résultant de l'addition des manches courues dans la journée. Ex. si un concurrent remporte les 3 manches, il aura 3 points pour les manches et 1 point pour la course sera inscrit dans le championnat.
- 10.2.4. Dans le cas où un bateau participe dans plus d'une classe au cours de la série, les points cumulés dans une classe ne sont pas transférables à une autre. Un bateau ne peut pas cumuler de points dans plus d'une classe lors d'une même régate.

- 10.3. Le calcul des résultats sera réalisé selon la méthode suivante pour les classes PHRF:
Le calcul des temps compensés s'effectuera comme suit;

$$T_c = \frac{566}{B + r} \left(\frac{d}{\frac{d}{T_R} - C_M} \right)$$

Dans un premier temps un calcul toutes classes confondues sera fait avec B = 550 sec/mille. Le temps réel du meilleur temps compensé servira à calculer la valeur de B ajusté pour le rythme observé de la course;

$$B_A = 0.5 \left(\frac{3600}{\left(\frac{d}{T_{R1}} - C_M \right)} - r_1 + 550 \right)$$

La valeur de BA ne sera pas prise inférieure à 480 ou supérieure à 650

Le calcul final utilisera cette valeur de B pour déterminer le classement dans toutes les classes. Les résultats seront donnés en termes d'écart rétro calculés "back calculated elapsed time" (BCE).

$$BCE = \left(\frac{d}{\left(\frac{566 d}{T_C (B_A + r)} + C_M \right)} \right)$$

- T_R : Temps réel en heures
 T_{R1} : Temps réel du meilleur temps compensé avec B = 550
 T_C : Temps compensé en heures
 r : "Rating" (handicap) en sec/mille
 r_1 : Rating meilleur temps compensé avec B = 550
 d : Longueur du parcours en milles nautiques
 C_M : Courant moyen en nœuds

11 PRIX

- 11.1. Des prix seront attribués aux trois premières positions de chaque classe à chacune des courses et pour le championnat (série) pour les concurrents qui auront pris le départ à au moins 50% des courses valides dans la classe. Aucune bourse ou montant en argent ne seront mis en jeu.

12 PUBLICITÉ

- 12.1. Les fanions de classe peuvent afficher une publicité.

13 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 13.1. Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice et les marinas hôtes n'accepteront aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de l'événement, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14 ASSURANCE

- 14.1. Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de **\$ 2 000 000** par incident, ou son équivalent.

15 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 15.1. Le Championnat Régional de Yachting de Québec (CRYQ) adhère aux valeurs environnementales. Elle encourage les équipages à limiter la production de déchets, entre autres par l'utilisation de bouteilles réutilisables, et elle applique la RCV 47 des Règles de Course à la Voile : « Un concurrent *ne doit pas jeter intentionnellement de débris dans l'eau.* » [DP]

16 INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- 16.1. Pour plus d'informations veuillez consulter www.cryq.org et/ou contacter information@cryq.org.

ANNEXE A – Formulaire d'inscription

(À titre indicatif seulement, seul le formulaire en ligne est accepté à : <http://cryq.org/inscription>. Le paiement ne peut se faire qu'en ligne)

Bateau

Nom du bateau

Avec SPI Sans SPI

Personne désignée responsable

Prénom et Nom

Courriel

- Membre d'un club affilié à Voile Québec
 Demande de devenir membre du CRYQ

Club/Marina

Téléphone

Note : Si la personne responsable est remplacée il faut en aviser le comité de course avant le départ. Cette autre personne doit être membre d'un club affilié également.

Information supplémentaire

Pour les classes PHRF, les informations détaillées sur le bateau nous permettront d'identifier le Handicap à utiliser pour votre bateau. Veuillez indiquer le plus de renseignements possibles.

Numéro de voile ou numéro de série du bateau

Marque

Modèle

Longueur Hors Tout

Type de quille

Jours de course –
Premier jour de course est gratuit.

Nb jours	Coût (CAD)	Sélection
1	40	<input type="checkbox"/>
3	100	<input type="checkbox"/>
6	200	<input type="checkbox"/>
11(série)	300	<input type="checkbox"/>

Je déclare sur l'honneur que je m'engage dans une ou plusieurs épreuves du Championnat Régional de Yachting de Québec de mon plein gré, en acceptant sans restriction ni réserve les règles de World Sailing, l'Avis de course, les Instructions de course, les Instructions de course complémentaires, les règlements de sécurité ainsi que tous avenants rendus nécessaires.

Je reconnais que la course à la voile peut être dangereuse. Je déclare savoir que la sécurité de mon voilier ne relève que de ma seule et inaliénable responsabilité, que je fais le nécessaire pour que le bateau soit prêt à affronter le mauvais temps, que le bateau possède tout l'équipement de sécurité nécessaire et obligatoire et que nous connaissons, moi et mon équipage, la manière de nous en servir.

Je déclare également que je prendrai, avant le départ, connaissance des prévisions météorologiques et qu'il m'appartient de prendre ou non le départ de l'épreuve, ou de la continuer.

Je déclare finalement que j'ai pris connaissance des règles et règlements relatifs à cette épreuve et m'y soumetts.

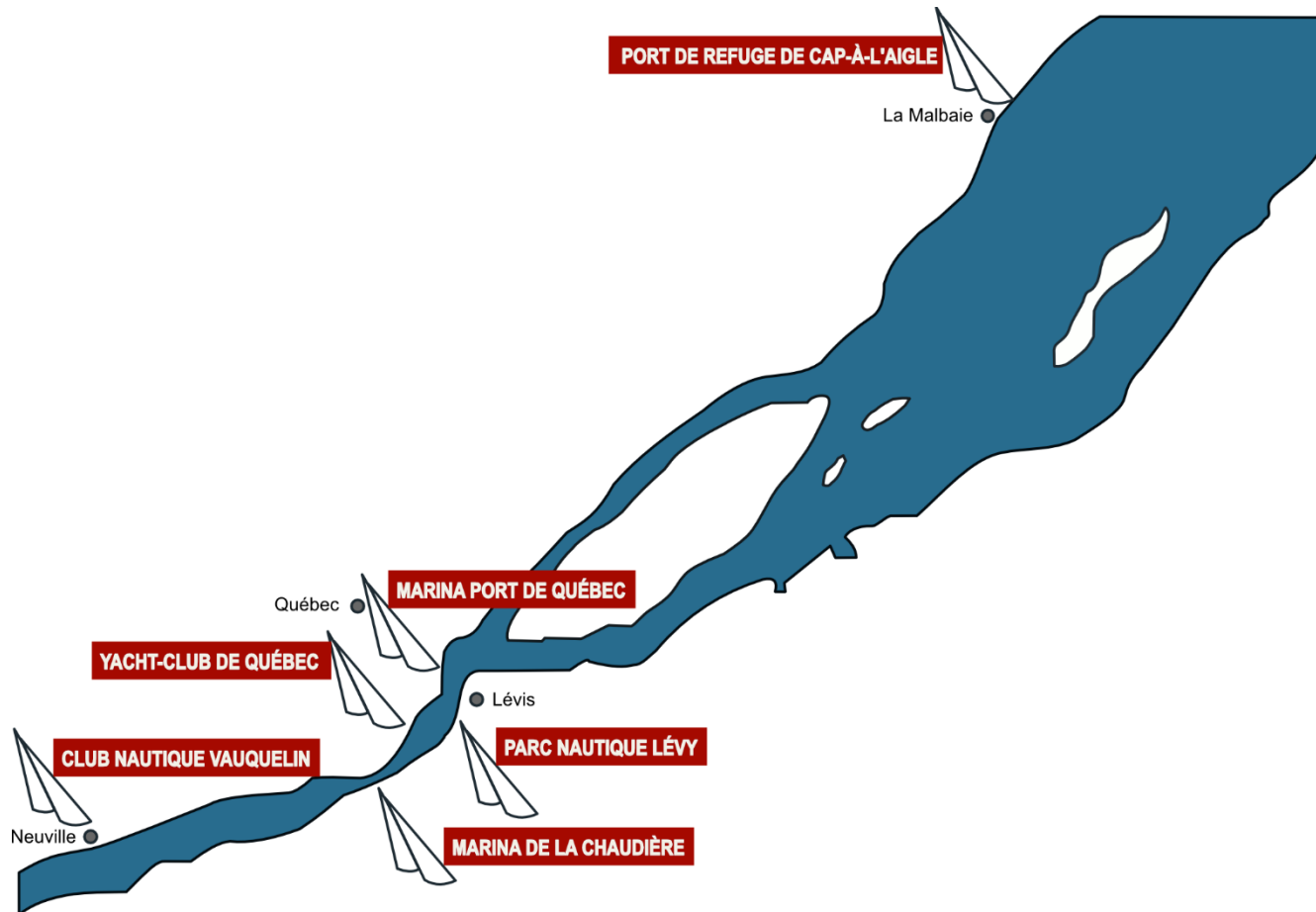
Je comprends et accepte que cette décharge de responsabilité lie, au-delà de moi-même, mes héritiers, exécuteurs testamentaires et mandataires. Dans le cas d'un accident causant des bris matériels entre voiliers participants à cette épreuve, j'accepte, en m'inscrivant, que la responsabilité des dommages et les coûts des réparations soient partagés en fonction des règles de Word Sailing.

J'accepte également que les photos prises lors de l'événement du bateau et/ou de son équipage peuvent être diffusées et utilisées pour des fins promotionnelles.

Je comprends et j'accepte les conditions ci-haut.

Nom de la personne ou organisme qui inscrit le bateau :

ANNEXE B – Marina hôtes des régates



MARINA PORT QUÉBEC

155 ABRAHAM MARTIN
QUÉBEC, QC G1K 8N1
418-648-2233
www.marinaportquebec.ca

MARINA DE NEUVILLE

189 RUE DU QUAI
NEUVILLE, QC G0A 2R0
418-876-2185
www.marinadeneuille.org

YACHT-CLUB DE QUÉBEC

1225, BOUL. CHAMPLAIN
QUÉBEC, QC G1K 0A2
418-681-4617
www.ycq.ca

MARINA DE LA CHAUDIÈRE

1250, CHEMIN DU FLEUVE
SAINT-ROMUALD, QC G6W 2A3
418-839-7939
www.marinadelachaudiere.com

PARC NAUTIQUE LÉVY

4685 RUE ST-LAURENT
LÉVIS, QC G6V 8M9
418-833-9421
www.parcnautiquelevy.qc.ca

PORT DE REFUGE CAP-À-L'AIGLE

10 RUE DE LA GRÈVE
LA MALBAIE, QC G5A 2R3
418-665-3698
www.refugecapalaigle.com

ANNEXE C – Zones de course

Course	Date	Marina hôte	Description de la zone de course
1	1er juin	Yacht-Club de Québec	Entre YCQ et K168
2	15 juin	Marina Port de Québec	Entre YCQ et K154
3	16 juin	Marina Port de Québec	Entre Rivière St-Charles et K140
4	29 juin	Marina de la Chaudière	Entre YCQ et Q16
5	6 juillet	Yacht-Club de Québec	Entre YCQ et K168
6	10 août	Départ - Yacht-Club de Québec Arrivée - Club nautique Vauquelin	Entre YCQ et Club Nautique Vauquelin (Neuville)
7	11 août	Club nautique Vauquelin	1 à 2 miles nautiques à l'ouest du Club nautique
8	17 août	Parc Nautique Lévy	Entre le Parc Nautique Lévy et la bouée K108
9	31 août	Port de refuge Cap-À-L'Aigle	Fleuve St-Laurent entre Pointe-au-Pic et l'Île-aux-Lièvres
10	1er sept	Port de refuge Cap-À-L'Aigle	Fleuve St-Laurent entre Pointe-au-Pic et l'Île-aux-Lièvres
11	7 sept	Yacht-Club de Québec	Entre Q11, LIM D et LIM F
12	14 sept	Yacht-Club de Québec	Entre YCQ, LIM D et LIM F
	28 sept	Marina Port de Québec Course bermudienne hors-championnat	Entre Rivière St-Charles et K140